

La boîte à outils

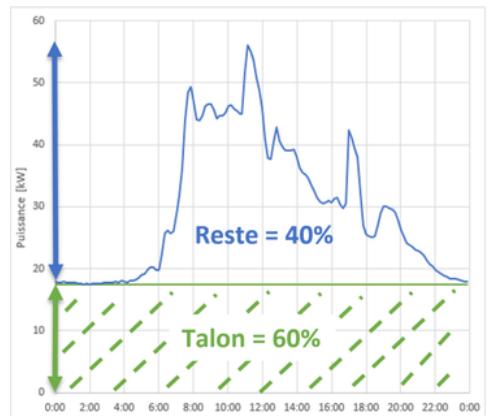
TALON DE CONSOMMATION ELECTRIQUE

Qu'est-ce que c'est ?

Le talon de consommation électrique est l'énergie consommée par votre bâtiment en période d'inoccupation ou d'inactivité.

En effet, il reste toujours des appareils électriques qui appellent de la puissance comme les chauffages, la ventilation, l'éclairage, les serveurs, les réfrigérateurs, la climatisation, la bureautique, ...

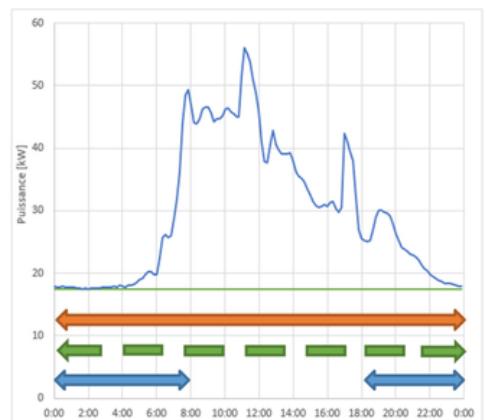
Mesurer, analyser, optimiser et suivre son talon de consommation dans le temps permet de réaliser des économies d'énergie simple, efficace et sans investissement !



Quels leviers pour le réduire ?

La consommation (kWh) est égale à une puissance (kW) multipliée par un temps de fonctionnement (heure), soit 2 leviers pour réduire la consommation : "Puissance" et/ou "Temps"

- Usage 24 H/J** : Réduction de la puissance (BAES en LED, diminution d'un débit de ventilation, T consigne salle serveur ...)
- Usage 16 H/J** : Réduction du temps de fonctionnement (pompe de circulation, détection de présence sur éclairage, ...)
- Usage 8 H/J** : Arrêt d'un équipement en inoccupation ou inactivité (bureautique, ventilation, éclairage parking, ...)



Chaque "Watt" économisé est une consommation (souvent) évitée chaque heure de toute l'année !

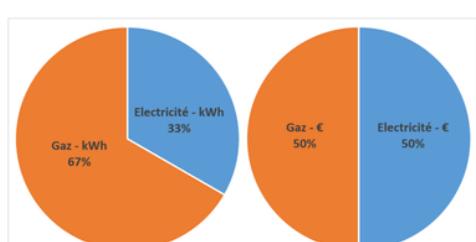
1 W économisé ≈ 2 €/an donc 1 kW économisé ≈ 2 000 €/an

Quels résultats attendus ?

En fonction des spécificités de votre structure et de votre maturité énergétique, si vous mettez en oeuvre la "Feuille de route électrique" (voir ci-dessous), vous réaliserez une réduction :

-40% < Talon électrique < -50%

-10 000 € < Gains financiers < -13 000 €



Répartition moyenne des établissements médico-sociaux en région PDL



Chauffage & Chaufferie :

- Chauffage électrique : Optimiser les réglages - Programmation horaire, T confort & T réduit
- Remplacer les pompes à débit “fixe” par des pompes à débit “variable”
- Arrêt des pompes de circulation “chauffage” en été
- Asservissement des pompes de circulation “chauffage” aux besoins réels (intermittence)

Eau chaude sanitaire (ECS) :

- Cordon chauffant : Vérifier la présence (ou non), l'utilité & les réglages (T consigne & horaire)
- Ballon ECS électrique (sous évier/lavabos) : T consigne ≈ 55°C ou voir si arrêt ECS possible
- Ballon ECS électrique (“gros volume”) : Voir si arrêt ECS possible (seulement eau froide) et T ≈ 55°C

Ventilation :

- Chambres : Ajuster les débits de renouvellement d'air (≈ 30 m3/h/chambre)
- Espaces communs & Salle à manger : Programmation horaire pour arrêter en inoccupation
- Bureaux & salles de réunion : Programmation horaire pour arrêter en inoccupation

Climatisation :

- Local serveur : T consigne ≈ 26°C en été seulement et voir si arrêt possible hors période estivale
- Local poubelle : T consigne ≈ 13°C et voir si arrêt total possible en fonction du type de déchet
- Espaces communs : T consigne ≈ 26°C en été seulement et arrêt en inoccupation
- Installer des solutions passives pour réduire l'inconfort estival et ne pas sortir vos “climatiseurs”

Equipements & Process :

- Salle préparation froide : Adapter le temps de fonctionnement au besoin (4H/J oui vs 24H/J non)
- Hotte : Adapter le temps de fonctionnement et débit d'extraction au besoin (arrêt en inoccupation)
- Groupe électrogène (à valider par le prestataire) : Mettre T consigne “résistance électrique” à 35°C
- Bureautique : Eteindre (et non “veille”) de la totalité des équipements en inutilisation
- Matériels de cuisine : Ajuster l'allumage des équipements (chariot, plancha, piano,...) en fonction du temps de montée en température et non un allumage “automatique” dès l'arrivée sur site.

Eclairage intérieur :

- LED : Notamment “BAES d'évacuation” et “circulations” (circulation : possible d'enlever 1 point lumineux sur 2)
- Réglage des détecteurs de présence : Time & Lux (circulation ≠ cage d'escalier ≠ sanitaires)

Eclairage extérieur :

- Passage LED
- Détection de présence et/ou sonde luminosité (vérifier les réglages)
- Optimiser le réglage de horloge (à 30 minutes près)
- Eteindre l'éclairage parking en inoccupation (si possible)

 POUR ALLER PLUS LOIN ... !

Regardez le webinaire :
[Support & Replay](#)

Comment se faire accompagner ?

Pour mettre en place les actions de la “Feuille de route électrique”, vous pouvez [candidater au “Dispositif ETE”](#) pour vous faire accompagner par un conseiller énergie ou le réaliser directement en interne si vous avez le temps et les moyens humains.

Pour réaliser la “cartographie électrique” et déterminer le “talon de consommation” de votre établissement, vous pouvez vous rapprocher d'un bureau d'études (coût est estimé = 1,3 €TTC/m²) :

- Localisation des armoires & pose de compteurs
- Estimations théoriques des consommations
- Enregistrement des consommations réelles
- Analyse & consolidation des résultats



NE PAS OUBLIER !

Optimisation TURPE
Gains financiers directs

